Projet de rapport de la 42e Réunion Plénière du CERP Cracovie, du 5 au 7 mai 2010

Liste des participants

Présidence: M. U. Dammann (Allemagne)

Membres du CERP: Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, les Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, Turquie et le Royaume-Uni

Observateurs du CERP: Mme W.-J. Lee (UPU), M. K. Kiljanski et M. R. Pochmarski (Commission européenne), M. B. Damiens (PostEurop), M. M. Van der Horst (EEA) et M. T. Walsh et M. Razvan Antemir (FEDMA)

Orateurs invités: M. W. Trezek (Document Exchange Network GmbH), M. M. Fereniec (National Institute of Telecommunications) et M. A. Dieke (WIK)

Secrétariat: Mme P. Schmitz (Allemagne)

Mercredi 5 mai

1 Bienvenue

Le Président a ouvert la 42e Réunion Plénière du CERP à Cracovie et a ensuite passé la parole à Mme Anna Strezynska, Présidente de l'Office of Electronic Communications (Présidente de l'Office de la communication électronique), qui a chaleureusement souhaité la bienvenue aux participants à la Réunion à Cracovie. Elle a souligné la phase importante dans la création du marché postal commun dans l'Union européenne, l'ouverture du marché prévue pour l'année 2011. En outre, elle a mis en relief les droits et devoirs élargis réglementés par la troisième directive postale ainsi que le poids croissant des questions concernant les consommateurs.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel qu'il figure dans le Document CERP PL 2010/1 Doc. 1 Rév. 3 a été adopté sans amendements.

3 Approbation du rapport de la Réunion Plénière à Monaco tenue du 18 au 20 novembre 2009

Le rapport de la Réunion Plénière du CERP à Luxembourg a été adopté sans amendements.

4 Rapport de la réunion du groupe d'orientation tenue le 23 septembre 2009

Le document CERP PL 2010/1 Doc. 3 a été adopté sans commentaires.

5 Résultats de la réunion du Comité de Contact CERP/Commission européenne tenue le 23 septembre 2009

Le document CERP PL 2010/1 Doc. 4 a été adopté sans commentaires.

6 Rapports des Équipes de projet

Équipe de projet « Cost Accounting and Price Regulation » (calcul du coût et réglementation des tarifs)

Le chef de l'Équipe de projet, Rémy Lebrun de Suisse, a présenté les documents CERP PL 2010/1 Doc. 6/6a. Il a décrit la nouvelle approche dans le cadre de laquelle l'Équipe de projet agit comme une sorte de consultant pour les membres du CERP. Deux projets ont été adoptés jusqu'à présent. Une demande de Malte a déjà été finalisée et un nouveau projet avec la Bulgarie vient de démarrer.

À la demande du Portugal, le chef de l'Équipe a fourni des informations sur le mode de travail dans ces projets. Une description figure en annexe à ce rapport.

Équipe de projet « Universal Service and its financing » (service universel et son financement)

Le chef de l'Équipe de projet, Lars Forslund de Suède, a présenté l'état du projet en avril 2010 (CERP PL 2010/1 Doc. 7). Il a souligné que - en raison d'une lourde charge de travail - le progrès réalisé jusqu'à présent était moins important que prévu. Un document portant sur les futurs travaux et les lignes directrices provisoires a été distribué à l'Équipe de projet mais il ne peut être rendu compte d'aucun résultat jusqu'à présent.

La Belgique a annoncé à la Suède qu'elle l'aiderait à faire avancer les travaux. Fin 2010, il sera rendu compte d'un possible progrès à la prochaine Réunion Plénière.

« Consumer Issues » (questions concernant les consommateurs),

Le chef de l'Équipe de projet, Tobias Katzschmann d'Allemagne, a décrit oralement l'état de la situation dans cette Équipe de projet.

La dernière réunion de l'Équipe de projet s'est déroulée les 7 et 8 avril à Lisbonne. La prochaine étape dans les travaux de l'Équipe de projet, après l'étude sur les pratiques existantes, sera de développer un questionnaire sur les ARN. Il est prévu d'élaborer et de distribuer le questionnaire aux membres du CERP avant la pause d'été et de présenter les résultats à la prochaine Réunion Plénière du CERP.

Équipe de projet « Statistics » (statistiques)

L'Équipe de projet ne s'est pas réunie depuis la dernière Réunion Plénière. L'Équipe de projet continue à suivre et à soutenir le processus de collecte de données d'EuroStat.

Équipe de projet « NRA » (ARN)

Le chef de l'Équipe de projet « NRA » (ARN), Philip Groves du Royaume-Uni, a présenté l'état du projet en avril 2010 (CERP PL 2010/1 Doc. 10).

Il a expliqué que l'Équipe de projet ne s'était pas réunie depuis la dernière Réunion Plénière et que, en raison de la création attendue d'un groupe des régulateurs européens pour les questions postales, la question de savoir quels sujets seraient traités par l'Équipe de projet à l'avenir n'était pas encore clarifiée. Les membres de l'Équipe de projet discuteront en juin de propositions et d'options possibles.

Équipe de projet « Sustainable Development » (développement durable)
Le chef de l'Équipe de projet, Jean-Luc Dutordoit de Belgique, a fait un rapport oral sur les activités depuis la dernière Réunion Plénière. L'Équipe de projet a l'intention d'élaborer un manuel de « meilleures pratiques » devant être présenté à la prochaine Réunion Plénière.

Équipe de projet « Market Supervision » (surveillance du marché)
Le chef de l'Équipe de projet, Joost Callaert de Belgique, a présenté le rapport de la dernière réunion de l'Équipe de projet (CERP PL 2010/1 Doc. 12) ainsi que 9 annexes. Il a mis en évidence la discussion sur le thème « .post » qui sera traité plus tard par l'Équipe de projet « Policy ». En outre, il a expliqué le programme des futurs travaux. Un questionnaire concernant le contrôle de la qualité du service de distribution et les résultats de 2009 portant sur la qualité de service sera élaboré et distribué avant la pause d'été. Les résultats seront présentés à la prochaine Réunion Plénière du CERP.

Équipe de projet « Policy » (politique)
Le chef de l'Équipe de projet, Egil Thorstensen de Norvège, a présenté le document CERP PL 2010/1 Doc. 13 Rév.2.. Lors de la dernière réunion de l'Équipe de projet, les sujets principaux de discussion ont porté sur la troisième directive postale, la TVA, le rôle des régulateurs au sein de l'UPU, la coopération des ARN et des Ministères, la représentation de Pays-membres de l'UE dans des organisations internationales, le « projet .post » de l'UPU, le CERP en tant qu'Union restreinte de l'Union postale universelle et le papier de position de PostEurop concernant le rapport du WIK « The role of Regulators in a More Competitive Postal Market » (Le rôle des régulateurs dans un marché postal plus concurrentiel).

La Réunion Plénière a pris note du rapport de l'Équipe de projet aussi bien que des commentaires concernant le papier de position de PostEurop.

Équipe de projet « Universal Service » (service universel)
Le chef de l'Équipe de projet, Piotr Lukomski de Pologne, a présenté le document CERP PL 2010/1 Doc. 14. La dernière réunion de l'Équipe de projet a servi entre autres à définir le programme des futurs travaux. L'Équipe de projet a convenu de préparer un document concernant l'accessibilité avec les sous-sujets « distribution de courrier » et « points d'accès ». Un questionnaire correspondant sera élaboré et distribué le plus tôt possible en vue de communiquer les résultats à la prochaine Réunion Plénière.

Groupes de travail « Policy » (politique) et « Application » (application)
Depuis la dernière Réunion Plénière, les Groupes de travail ne se sont ni réunis, ni consultés par e-mail. Aucun rapport n'a été par conséquent émis.

Généralités:
Les chefs des Équipes de projet enverront au Secrétariat du CERP une liste de tous les membres qui sont enregistrés. Le Secrétariat distribuera ces listes à tous les Membres du CERP de sorte que chaque membre puisse vérifier et peut-être réexaminer leur présence et participation.

PostEurop a proposé d'organiser un atelier entre PostEurop et le CERP au cours duquel il pourrait être discuté des documents adoptés jusqu'à présent par le CERP. La Réunion Plénière a salué cette approche. Il n'a été pas encore été prévu de date.

Jeudi 6 mai

7 Réorganisation du CERP

Le Président a présenté les résultats de l'étude engagée à la fin de l'année précédente. Le détail des résultats figure dans la présentation en annexe au présent rapport.

Cette présentation a été suivie d'une table ronde présidée par John Hearn. Les intervenants étaient Robert Pochmarski de la Commission européenne, Marc Furrer et Sten Selander, régulateurs, ainsi que Bert Aerts et Egil Torstensen, membres d'un Ministère.

Les détails de la discussion peuvent être téléchargés en format mp3 à partir du site Internet du CERP. La principale conclusion est que, si l'ERGP est créé, il n'y aura plus de duplication de travaux. Par contre, il convient d'éviter toute interruption des travaux en cours. Le CERP et l'ERGP doivent faire part de leurs champs d'activités de sorte qu'il n'y ait ni chevauchements, ni déficiences. En tout cas, le CERP doit se concentrer encore plus sur le thème de l'UPU.

La Réunion Plénière s'est mise d'accord sur une procédure selon laquelle le groupe d'orientation élaborera un concept pour une future structure du CERP avec prise en compte des développements dans la création d'un ERGP d'ici la fin du mois de juin 2010. Ce projet de concept sera alors soumis à titre d'information à tous les membres du CERP qui seront priés de faire part de leurs commentaires d'ici la fin du mois d'août 2010. Le groupe d'orientation étudiera les commentaires reçus et élaborera une proposition finale pour la future structure du CERP en incluant tous les amendements au « Règlement intérieur du CERP » nécessaires. Ces propositions seront alors soumises aux membres du CERP pour approbation lors de la prochaine Réunion Plénière du CERP qui se tiendra du 24 au 26 novembre 2010.

En outre, la Réunion Plénière a discuté de l'instauration d'un « Task Force Communication » (groupe de projet Communication) qui se chargerait de la poursuite du développement, du contenu et de la rédaction du site Internet du CERP et de la newsletter du CERP. Le Groupe de projet travaillerait par moyens électroniques. La Grèce et le Portugal ont communiqué qu'ils étaient disposés à participer à un tel groupe de projet. Le détail des responsabilités sera décrit dans le projet de concept pour une future structure du CERP. Une décision finale au sujet de la création de ce groupe de projet sera prise dans le cadre du processus d'approbation de la nouvelle structure du CERP.

8 Récents développements au sein de l'UPU

La représentante de l'UPU, Mme Won-ja Lee, a fait une présentation sur les récents développements au sein de l'UPU en mettant l'accent sur les principaux résultats de la réunion du Conseil d'exploitation postale (CEP) de 2010. Elle a rendu compte d'une étude de marché concernant les lettres et les colis légers ainsi que les objets EMS organisée en commun par les Comités 1 et 2.

Un groupe cadre multilatéral du Comité 3 développe actuellement une marque commerciale collective pour services de paiement de la poste électroniques. En outre, un forum sur les services financiers de la poste a eu lieu et une coopération entre l'UPU et l'Organisation internationale pour les migrations a été engagée.

Au sein du Comité 4, le groupe services électroniques examine les règlements de l'UPU dans le domaine des services électroniques. Un forum sur le thème « .post » a été organisé et la politique de gestion du domaine .post a été adoptée.

La représentante de l'UPU a en outre rendu compte des activités principales dans le Conseil d'administration au sein duquel le Comité 1 a engagé une étude sur l'impact des nouveaux acteurs du marché dans le secteur postal sur l'UPU et ses activités. Cette étude sera réalisée sur la base d'interviews et d'une large enquête à la mi-2010 et l'étude finale sera présentée à la réunion du CA en novembre 2010. Elle a mis en évidence différentes études ayant été présentées ainsi qu'une séance de brainstorming sur la coopération entre les Unions restreintes et l'UPU.

Le groupe du service postal universel a fait une présentation en vue de partager des expériences concernant le financement et la garantie du service universel. Le Groupe de projet « Actes de l'Union » mène deux études, sur de possibles amendements de la Convention de l'UPU et sur la révision des Actes de l'UPU. Le Groupe de projet « Frais terminaux – Questions de gouvernance » explore le système FT et ses principes.

Pour finir, elle a annoncé la tenue de deux conférences dans les prochains mois. La Chine organise un forum concernant la régulation postale du 26 au 28 mai 2010, sur le thème: bonne politique réglementaire et bonnes pratiques réglementaires. De plus, la Conférence stratégique de Nairobi se tiendra les 22 et 23 septembre 2010 au cours de laquelle les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Nairobi de l'UPU seront évalués et la forme de la stratégie future sera développée.

La présentation en question figure en annexe au présent rapport.

9 Questions européennes en matière de réglementation

Le représentant de l'UE, M. Robert Pochmarski, a fait une présentation sur les développements actuels au sein de l'UE.
Dans sa présentation, le représentant de l'UE a répété que le temps qui restait pour transposer la directive postale était court et que, dans certains cas, des efforts supplémentaires étaient requis; la Commission continuera à apporter son aide aux États membres à cet égard. En outre, il a déclaré qu'un cadre légal clair et transparent était nécessaire en vue de créer des conditions de concurrence équitables pour le marché postal unique. Un tel cadre légal non discriminatoire et bien équilibré ainsi que son application par les ARN sont une précondition obligatoire de l'accomplissement d'un véritable marché intérieur des services postaux.
Dans ce contexte, l'audience a mentionné qu'une approche équilibrée était également nécessaire dans le contexte social. Cela a été confirmé par la Commission. En fait, la directive postale fait une référence explicite à la compétence des États membres pour réguler les conditions d'emploi et à la possibilité pour les États membres d'appliquer celles-ci également en tant que partie de la procédure d'autorisation (par ex. déclaration d'autorités compétentes en ce qui concerne des paiements réguliers de contributions sociales). Il a insisté que, ce faisant, il était nécessaire de respecter les principes de transparence, de non-discrimination et de proportionnalité.
L'audience a de plus indiqué que les ARN avaient aussi besoin d'une approche visionnaire. Les régulateurs devraient aussi réfléchir aux effets d'Internet et des autres moyens électroniques sur le marché postal – par ex. les changements de comportement en matière de communication.
Par conséquent, la tâche du régulateur consiste plutôt à réguler le secteur postal que l'opérateur historique.
Le représentant de la Commission a souligné que des réformes étaient nécessaires, pas pour le simple plaisir de faire des réformes mais dans le but de réaliser un marché postal qui soit ouvert et de répondre avec succès et efficacité aux défis des marchés postaux. À cet effet, la Commission envisage d'intensifier la coopération entre les régulateurs indépendants des États membres européens. Elle a l'intention de créer un groupe des régulateurs européens pour les services postaux (ERGP) dont l'objectif sera en particulier de contribuer à l'application cohérente de la directive postale, d'être une source de savoir-faire, de se concentrer sur les questions réglementaires transfrontalières et de développer un droit

souple réglementaire pour un marché ouvert. Il a expliqué qu'un « droit souple » était entièrement conforme au principe de subsidiarité.
Au sein de l'ERGP, la Commission devrait jouer le rôle de faciliteur mais ne présiderait ou ne dominerait pas le groupe. Les membres de ce groupe devraient être les chefs des régulateurs indépendants des États membres de l'UE.
Des représentants de pays candidats et de pays de l'association européenne de libre-échange (AELE) participeront en leur qualité d'observateurs comme cela a été le cas dans des groupes consultatifs de type similaire dans le secteur des télécommunications (ERG) et de l'énergie (ERGEG).
La question de la coopération entre un tel groupe ERGP et le CERP dépendra des futurs développements et, par conséquent, aucune solution définitive n'a pu être offerte à ce stade. Il appartiendra au CERP de continuer à remplir ses objectifs dans le cadre du calendrier prévu dans l'intérêt de tous les acteurs. Toute disposition future sera prise sur une base consensuelle, dans le respect de l'autonomie organisationnelle des organisations et organes en question.

10 L'avenir des services postaux - Élargissement à Internet

M. Walter Trezek, de Document Exchange Network GmbH, a réalisé une présentation étendue en ce qui concerne les futurs développements dans les services postaux en soulignant les défis de l'utilisation d'Internet. Dans sa présentation, figurant en annexe au présent rapport, il a expliqué la logique qui se trouve derrière la tendance visant à élargir les services postaux à Internet, avec les différentes options de services de courrier hybride. Il a fourni un aperçu détaillé des applications possibles dans le cadre du « projet .post » engagé par l'UPU et a aussi communiqué des informations sur les activités au niveau du CEN.

Le Président a ensuite introduit les documents CERP PL 2010/1 Doc. 5/5a. Ces deux documents commentent les récents développements au sein de l'UPU et la politique de gestion du domaine .post telle qu'elle a récemment été élaborée par le Conseil d'exploitation postale (CEP).

La Réunion Plénière a approuvé le document CERP PL 2010/1 Doc. 5a comme référence aux actions futures du CERP sur le thème « .post ». La Réunion Plénière a en particulier convenu d'instaurer un groupe de rédacteurs qui préparera une contribution écrite reflétant les principes qui devraient être garantis lors de l'établissement du cadre légal et de gouvernance pour le « projet .post ». De plus, la Réunion Plénière a convenu de proposer l'établissement d'un groupe commun CA/CEP pour le développement de la politique de gestion du domaine .post. Le groupe de rédacteurs sera présidé par le Portugal, ses membres seront la Belgique, la France, la Lituanie, la Suède et le Royaume-Uni.

En outre, la Réunion Plénière a chargé le Président d'envoyer une lettre au Bureau international de l'UPU pour demander une clarification sur les préoccupations identifiées par le CERP et d'intervenir à la prochaine réunion du CA en conséquence.

Vendredi 7 mai

11 Forum: Quels sont les besoins des consommateurs privés pour ce qui est de l'étendue du service universel, avec prise en considération des changements dans l'environnement technique, économique et social?

Animé par John Hearn, les intervenants, Kamil Kiljanski de la Commission européenne, Bernard Damiens de PostEurop, Miroslaw Fereniec du National Institute of Telecommunications (Instytut Łączności - Państwowy Instytut Badawczy) et Alex Dieke du WIK, ont mené une discussion très vivante à ce sujet.

Les préoccupations exprimées concernaient les domaines dans lesquels une actualisation de l'obligation de service universel est nécessaire, les services additionnels ou nouveaux, les

jours et la disponibilité concernant la fourniture de prestations, les exigences de qualité de service ainsi que les développements attendus dans les prochaines années.

Un enregistrement mp3 de la discussion du forum peut être téléchargé à partir du site Internet du CERP.

12 Échange d'informations

La Serbie a fait une courte présentation sur la nouvelle autorité de régulation.
La France a adopté une nouvelle loi sur les postes et est prête à envoyer par e-mail aux autres pays membres du CERP le lien correspondant.
Il est prévu que la Suède adopte la nouvelle loi sur les postes le 01/09/2010.
En Allemagne, deux importants obstacles à une concurrence équitable dans le secteur postal ont été levés : la régulation du salaire minimum et la régulation encore existante concernant la TVA. De plus, des informations ont été données sur l'introduction prévue de lettres en ligne électroniques sécurisées (de.mail).

13 Réunions Plénières prévues

La prochaine Réunion Plénière se tiendra à Istanbul du 24 au 26 novembre 2010, à l'aimable invitation de la Turquie. La Turquie a effectué une présentation impressionnante de son pays et d'Istanbul.
Il est prévu que la Réunion Plénière au printemps 2011 se déroule en Irlande (à confirmer).

Il n'a pas encore été décidé du lieu de la Réunion Plénière à l'automne 2011.

La Serbie a annoncé qu'elle accueillerait la Réunion Plénière au printemps 2012 (à confirmer).

En octobre 2012, la Réunion Plénière aura lieu à Chypre.

14 Divers

Le Portugal a proposé d'inviter le Président du Comité « Com-ITU » à assister à la prochaine Réunion Plénière du CERP et à présenter le rôle et l'impact de son Comité dans le contexte de l'UIT. La Réunion Plénière a soutenu cette approche et le Président du « Com-ITU », Anders Jonsson, sera invité en conséquence.

Le Président a remercié le pays d'accueil de son excellente hospitalité, des excellentes conditions de travail et de la parfaite organisation.

23 juin 2010

P. Schmitz
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP